

FORMATION QUALIFIANTE
TITRE PROFESSIONNEL
OUVRIER DE PRODUCTION HORTICOLE
Formation continue de Niveau 3

RNCP36954 - Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Date d'enregistrement de la certification : 07/09/2022

Objectif(s) :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à valider les trois certificats de compétences professionnelles (CCP) afin d'obtenir son Titre Professionnel « Ouvrier de production horticole ».

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de participer au processus de culture des végétaux, d'assurer dans le respect des consignes les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production. Il sera capable d'intégrer dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable.

Il sera capable de réceptionner les végétaux, les conditionner, préparer les commandes, accompagner et conseiller le client sur le lieu de production ou sur le lieu de vente.

Le stagiaire sera également capable d'assurer l'entretien de premier niveau du matériel qu'il utilise.

Public :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier de production horticole.

Pré-requis :

La maîtrise des savoirs de base (parler, lire, écrire, compter en français) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes

Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

805 heures en centre et 210 heures en entreprise

Contenu :

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise :

♦ **PÉRIODE D'INTÉGRATION**

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable
- Adaptation du parcours de formation

♦ **MODULE 1 : MULTIPLIER DES VÉGÉTAUX EN PRODUCTION HORTICOLE (CCP 3034)**

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
- Semer des végétaux
- Bouturer des végétaux
- Réaliser le greffage simple de végétaux
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

- ♦ **MODULE 2 : METTRE EN PLACE ET ASSURER LE SUIVI DE CULTURE DE VEGETAUX (CCP 3035)**
 - Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
 - Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
 - Mettre en place une culture hors sol de végétaux
 - Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
 - Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
 - Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux

- ♦ **MODULE 3 : RECEPTIONNER, PREPARER ET CONDITIONNER DES VEGETAUX, CONSEILLER LA CLIENTELE (CCP 3036)**
 - Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
 - Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
 - Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
 - Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
 - Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux

- ♦ **SESSION DE VALIDATION**

DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION

L'ensemble des 3 modules permet d'accéder au Titre Professionnel de niveau 3 (équivalent CAP/BEP) d'ouvrier de production horticole.

Des qualification partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

- ♦ **CCP 3034 : MULTIPLIER DES VEGETAUX EN PRODUCTION HORTICOLE**

- ♦ **CCP 3035 : METTRE EN PLACE ET ASSURER LE SUIVI DE CULTURE DE VEGETAUX**

- ♦ **CCP 3036 : RECEPTIONNER, PREPARER ET CONDITIONNER DES VEGETAUX, CONSEILLER LA CLIENTELE**

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour vous présenter aux autres CCP afin d'obtenir le titre professionnel.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).

Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis.

Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Présentation à la session de validation pour l'obtention du Titre Professionnel Ouvrier de Production Horticole :

- Dossier Professionnel (DP) qui décrit sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Mise en situation professionnelle (épreuve de synthèse)
- Entretien avec le jury

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du diplôme ou du livret de certification pour une validation partielle.

Modalités de financement :

- ♦ Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- ♦ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ♦ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ♦ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ♦ Autofinancement

Coût :

16€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : règlementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste
- ⇒ cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur, maraîcher ;
- ⇒ ouvrier horticole, ouvrier maraîcher, ouvrier pépiniériste, pépiniériste ;
- ⇒ bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste.
- ♦ les entreprises de production horticole ;
- ♦ le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- ♦ les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- ♦ les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- ♦ les auto-entrepreneurs.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4,25/5 (Sessions 2023)

79,17% de réussite à l'examen (Sessions 2023)